



## Un médecin en protection maternelle et infantile

**Référence métier :** Médecin de prévention médico-sociale

**Date de prise de fonction souhaitée :** dans les meilleurs délais

**Date limite de dépôt de candidature :** /

**Direction concernée :** solidarité départementale

**Lieu d'affectation :**

**Service concerné :** protection maternelle et infantile

**Département de la Marne**  
Circonscription de la solidarité départementale  
39 rue du Colonel Moll  
51300 – VITRY LE FRANCOIS

**Positionnement dans le service :** sous l'autorité du chef de service

### Missions du Service / Rôle de l'agent:

Le médecin territorial participe à la mise en œuvre, à l'exécution et à l'évaluation de la politique départementale de prévention à destination de la mère et de l'enfant ainsi qu'à la politique d'accueil du jeune enfant. Il est à ce titre référent médical des professionnels de la CSD sur laquelle il intervient.

Il exerce ses missions sous l'autorité du médecin responsable du service de PMI du Département, en collaboration avec le responsable de circonscription. Il est chargé de conduire les programmes et de coordonner les actions en matière de PMI sur son secteur. Il travaille en liaison avec les acteurs des champs sanitaires, sociaux, mais également éducatifs, culturels et politiques.

### CADRE D'EMPLOIS / STATUT

**Catégorie (A, B, C) :** catégorie A

**Filière :** Médico-sociale

**Grade :** cadre d'emplois des médecins territoriaux

### DESRIPTIF DU POSTE

**Organisation du travail (temps complet / non complet / Horaires) :** temps complet – nombreux déplacements

**Mission(s) principale(s) :** actions de prévention, consultations

**Activités annexes :** travaux administratifs

### DETAILS DES ACTIVITES PRINCIPALES

- **Activités prénatales :** il participe à l'organisation d'actions de prévention médico-sociales en faveur des femmes enceintes en liaison avec les sages-femmes, les centres de consultations prénatales et les Centre de Planification et d'Education familiale.
- **Consultation de jeunes enfants.**
- **Bilans en écoles maternelles :** il organise les consultations et bilans en écoles maternelles en liaison avec les infirmières puéricultrices.
- **Structures d'accueil petite enfance :** il réalise le suivi des conditions d'accueil des jeunes enfants en effectuant le contrôle et la surveillance des établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans. Il peut être conseillé technique des projets de création, avoir à donner son avis sur les conditions de fonctionnement et la qualité d'accueil des enfants, sur des demandes de dérogation d'âge, etc.
- **Assistant(e)s maternel(le)s et famili(aux)ales :** il participe à l'agrément et peut être amené à rencontrer la personne en cas de problème de santé. Il s'associe également au responsable de circonscription pour la recevoir en cas de contestation d'avis de refus
- **Aide Sociale à l'Enfance :** il met en œuvre des actions visant à la prévention des mauvais traitements et participe à la prise en charge des mineurs maltraités. Il est garant de l'état de santé des enfants confiés et, à ce titre, est destinataire de tous les courriers médicaux les concernant.
- **Travail administratif concernant la population résidant sur son secteur :** il doit viser toutes les déclarations de grossesse des femmes enceintes ainsi que les certificats de santé des 8<sup>ème</sup> jour, 9<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> mois des enfants demeurant sur sa circonscription. Il réceptionne les comptes rendus médicaux des familles suivies. Il effectue les statistiques à partir desquelles il élaborera des projets de service en accord avec les orientations de la politique de santé départementale. Il participe aux échanciers, réunions de synthèse.
- **Equipe d'infirmières/puéricultrices :** il assure l'animation fonctionnelle et technique de cette équipe en lien avec les responsables de circonscription.

### PROFIL DU POSTE

**Savoirs :** Connaissances médicales dans le domaine de la petite enfance - Capacité d'écoute, de travail en équipe et en partenariat - Connaissance des textes législatifs relatifs à la PMI

**Savoir-faire :** S'adapter à un travail administratif - Savoir mener une action d'éducation pour la santé en direction des enfants et de la famille - Avoir le sens des responsabilités - Capacité d'écoute et de rédaction

**Savoir-être :** Autonomie - Ouverture et dialogue – rigueur et méthode - Qualités relationnelles - Capacités managériales et d'animation

**Diplômes requis :** Titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine – Spécialisation ou qualification en pédiatrie ou en santé publique souhaitée. **Inscrit à l'ordre national des médecins.**

Permis B exigé

➤ Curriculum vitae et lettre de motivation à adresser au :

**Département de la Marne**  
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques  
Service des Recrutements et de la Gestion des Effectifs  
2 bis rue de Jessaint  
CS 30454  
**51038 – CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex**

ou

[recrutement@marne.fr](mailto:recrutement@marne.fr)

➤ Si vous êtes titulaire de la Fonction Publique, veuillez nous adresser votre dernier arrêté de situation.

➤ Retrouvez toutes nos offres sur : [www.marne.fr](http://www.marne.fr)